

Séance du 26 mai 2026

**Délibération
N° D2026032**

Membres :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Votes :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation : 20 mai 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt mai à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Bernard CROUZIL, Maire.

Etaient présents : Mmes BART Maryse, CASAGRANDE Joséphine, COCHET Myriam, DEVLAE MINCK Muriel, MOYSSET Hélène, PIN-BELLOC Florence, SÉNAC Fabienne et de MM. BOUTEILLER Dominique, CORNILLOU Jean-Pierre, FOUREST Sébastien, JOCTEUR MONROZIER François, OTAL Cédric.

Absents excusés : MM. GONINDARD Christophe et LEJEUNE Christophe.

M. GONINDARD Christophe a donné pouvoir à Mme COCHET Myriam.

M. LEJEUNE Christophe a donné pouvoir à M. CROUZIL Bernard.

M. JOCTEUR MONROZIER François a été élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal, peut délibérer.

Objet : Proposition pour la composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du CGI prévoit la création d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune. A la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il appartient au Conseil Municipal de proposer 24 personnes pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs. Le directeur régional des finances publiques désignera, parmi cette liste, les commissaires. La CCID est composée de 7 membres dans les communes de moins de 2000 habitants : Le Maire ou l'adjoint délégué et 6 commissaires.

Monsieur le Maire énonce les qualités requises pour pouvoir être membre de la Commission :

- être âgés de 18 ans au moins ;
- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne
- jouir de ses droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune ;
- être familiarisés avec les circonstances locales,
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Monsieur le Maire propose la liste suivante :

- | | |
|---------------------------|---------------------------|
| 1 - CROUZIL Jean-François | 13 – PAVOT Jean-Claude |
| 2 - ALCOUFFE Catherine | 14 – GENIN Laurence |
| 3 - PERICO Claude | 15 – RUIZ Sébastien |
| 4 - CAPBLANCQ Corinne | 16 – MASSAT Emanuelle |
| 5 - SENAC Yves | 17 – DELIGONDES Jean |
| 6 - BELTAN Marie | 18 – MOYSSET Hélène |
| 7 - GAIARIN Georges | 19 – GONINDARD Christophe |
| 8 - GOURDIN Christine | 20 – DEVLAE MINCK Muriel |
| 9 - POUMIROL Daniel | 21 – LEJEUNE Christophe |
| 10 - MANUGUERRA Monique | 22 – FRANCH Véronique |
| 11 - BODIN Jean-Philippe | 23 – FRILLAY Yoan |
| 12 - LACOUR Hélène | 24 – BART Maryse |

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

- ✓ Valider la liste de proposition.
- ✓ Proposer au Directeur Régional des Finances Publiques la liste des contribuables jointe en annexe pour choisir les commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs.
- ✓ Charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

En annexe, le tableau

*Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme.*

**Le Maire,
Bernard CROUZIL**



**Le Secrétaire de Séance,
François JOCTEUR MONROZIER**

Commune de DONNEVILLE

Par délibération n° D2026032..... en date du 26/05/2026, le conseil municipal a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).

Modalités de remplissage du tableau

A l'aide de la délibération portant désignation des personnes proposées, les colonnes 1 à 5 doivent être systématiquement renseignées des informations demandées. La colonne 6 permet de sélectionner les impositions directes locales auxquelles est soumise la personne proposée : **cette information est nécessaire pour permettre une représentation équitable des personnes désignées parmi les personnes imposées aux différentes taxes locales** (taxe foncière - TF, taxe d'habitation sur les résidences secondaires - THRS et cotisation foncière des entreprises - CFE) conformément à l'article 1650 du code général des impôts.

Si la commune comporte moins de 2 000 habitants, 24 propositions de personnes sont attendues. Dans les autres cas, 32 propositions sont attendues.

Il est rappelé qu'en présence de liste incomplète ou en l'absence de liste, le directeur départemental/régional des finances publiques sera amené à désigner d'office des commissaires conformément à la loi.

Attention appelée

L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur départemental ou régional des finances publiques.

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
1 M.	CROUZIL	JEAN-FRANCOIS	06/10/1966	1 RD 813 - DONNEVILLE	TF
2 MME	ALCOUFFE	CATHERINE	12/08/1967	34 DOMAINE DE BEAUREGARD - DONNEVILLE	TF
3 M.	PERICO	CLAUDE	09/05/1943	38 CHEMIN DU RUISSEAU DE FONTBAZI - DONNEVILLE	TF
4 MME	CAPBLANCQ	CORINNE	22/04/1971	4 CHEMIN DE L'ORFEVRE - DONNEVILLE	THRS / CFE
5 M.	SENAÇ	YVES	01/07/1950	10 RUE BARRAU - DONNEVILLE	INCONNUE
6 MME	BELTAN	MARIE	24/09/1965	75 CHEMIN DU RUISSEAU DE FONTBAZI - DONNEVILLE	TF
7 M.	GAJARIN	GEORGES	08/11/1950	105 CHEMIN DU RUISSEAU DE FONTBAZI - DONNEVILLE	TF / CFE
8 MME	GOURDIN	CHRISTINE	28/04/1968	9 ALLEE DU LANGUEDOC - DONNEVILLE	TF
9 M.	POUMIROL	DANIEL	29/12/1946	46 CHEMIN DU RUISSEAU DE FONTBAZI - DONNEVILLE	TF
10 MME	MANUQUERRA	MONIQUE	09/05/1958	24 CHEMIN DU RUISSEAU DE FONTBAZI - DONNEVILLE	TF
11 M.	BODIN	JEAN-PHILIPPE	05/08/1960	82 CHEMIN DU RUISSEAU DE FONTBAZI - DONNEVILLE	INCONNUE

Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.



Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales															
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6															
12 MME	LACOUR	HELENE	17/09/1986	5 RUE DU CAPITOU GARAUD - DONNEVILLE	TF															
13 M.	PAVOT	JEAN-CLAUDE	06/10/1947	73 CHEMIN DU RUISSEAU DE FONTBAZI - DONNEVILLE	TF															
14 MME	GENIN	LAURENCE	24/09/1965	75 CHEMIN DU RUISSEAU DE FONTBAZI - DONNEVILLE	TF															
15 M.	RUIZ	SEBASTIAN	19/12/1984	10 ROUTE DE MONTLAUR - DONNEVILLE	TF															
16 MME	MASSAT	EMMANUEL	05/11/1975	18 VOIE ROMAINE- DONNEVILLE	TF / CFE															
17 M.	DE LIGONDES	JEAN	29/10/1956	ALLEE DU LANGUEDOC - DONNEVILLE	TF / CFE															
18 MME	MOYSSET	HELENE	09/05/1969	32 DOMAINE DE BEAUREGARD - DONNEVILLE	TF															
19 M.	GONINDARD	CHRISTOPHE	22/01/1963	3 IMPASSE DES RAPALHOUS - DONNEVILLE	TF															
20 MME	DEVLAEMINCK	MURIEL	10/03/1979	17 CHEMIN DE PELLEGGRI - DONNEVILLE	TF															
21 M.	LEJEUNE	CHRISTOPHE	08/10/1981	5 ALLEE PIERRE PAUL RIQUET - DONNEVILLE	TF															
22 MME	FRANCH	VERONIQUE	05/02/1974	34 CHEMIN DU RUISSEAU DE FONTBAZI - DONNEVILLE	TF															
23 M.	FRILLAY	YOAN	04/06/1985	27 CHEMIN DE BATAILLE - DONNEVILLE	TF															
24 MME	BART	MARYSE	20/06/1968	10 VOIE ROMAINE - DONNEVILLE	TF															
25																				
26																				
27																				
28																				
29																				
30																				
31																				
32																				
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Interlocuteur(s) de la commune</th> <th>Nom</th> <th>Prénom</th> <th>Courriel</th> <th>Téléphone</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CROUZIL</td> <td>Bernard</td> <td></td> <td>maire@donneville.fr</td> <td>05 61 81 96 60</td> </tr> <tr> <td>LAUZE</td> <td>Annick</td> <td></td> <td>sg@donneville.fr</td> <td>05 61 81 96 60</td> </tr> </tbody> </table>						Interlocuteur(s) de la commune	Nom	Prénom	Courriel	Téléphone	CROUZIL	Bernard		maire@donneville.fr	05 61 81 96 60	LAUZE	Annick		sg@donneville.fr	05 61 81 96 60
Interlocuteur(s) de la commune	Nom	Prénom	Courriel	Téléphone																
CROUZIL	Bernard		maire@donneville.fr	05 61 81 96 60																
LAUZE	Annick		sg@donneville.fr	05 61 81 96 60																